

Fruits et légumes: organisation commune des marchés OCM

1995/0247(CNS) - 17/01/1996 - Comité des régions: avis

L'avis insiste sur la nécessité de la prise en compte de la diversité géographique, sociale, culturelle, et économique. Il soulève le problème de l'impact de la mondialisation de l'économie sur le secteur des fruits et légumes particulièrement sensible compte tenu de l'importance de sa main d'oeuvre, des disparités géographiques de ses coûts sociaux, de la pression urbaine dans ses bassins de production et des problèmes liés à l'environnement. Les productions concernées sont fortement localisées dans des zones où les alternatives en matière de diversification agricole sont réduites et où des phénomènes croissants de concentration urbaine entraînent des charges, auxquelles vont s'ajouter des charges résultant de l'abandon de pans entiers de territoires. L'avis demande que les revenus agricoles et la préférence communautaire soient assurés, que les conditions de concurrence ne soient pas faussées par les variations monétaires et par les disparités des coûts sociaux et que soient considérées avec la plus grande attention les conséquences directes ou indirectes des accords commerciaux avec les pays tiers. Il salue la prise en compte des situations spécifiques de productions d'importance locale et régionale, salue également les propositions concernant les organisations et accords interprofessionnels propres à valoriser les efforts réalisés par les producteurs en matière de qualité et de respect de l'environnement. Cependant, le CDR, gardien des équilibres territoriaux, s'inquiète des risques de délocalisation et des mesures aussi radicales que l'arrachage.